



EXTRAIT  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « *Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui transmette un calendrier de rénovation et de réouverture des lieux suivants : Ancien Mövenpick ; Auberge du Chalet-à-Gobet ; Hostellerie des Chevreuils. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :